Financer une cuisine chez Cuisines du Luberon

Cuisines du Luberon conçoit et installe des cuisines équipées à Cavaillon. M. et Mme Pellegrin ont choisi une cuisine à 9 600 € TTC, pose comprise ; ils règlent 1 600 € sur leurs économies et financent le reste par un crédit affecté, proposé par le partenaire financier du magasin. Le vendeur, Yanis, leur présente deux offres (document 1).

Calculez les montants de l'annexe 1, puis répondez aux questions sur le financement et la fin de l'entretien.

Document 1 : les deux offres de crédit affecté

Élément	Offre A	Offre B
Durée	36 mois	60 mois
Mensualité	239,03 €	153,72 €
TAEG (taux annuel effectif global)	4,9 %	5,9 %

Annexe 1 (montants à deux décimales)

Question	Réponse
Montant financé par le crédit (€)	
Montant total remboursé avec l'offre A (€)	
Coût du crédit de l'offre A (€)	
Coût du crédit de l'offre B (€)	
Coût supplémentaire de l'offre B par rapport à l'offre A (€)	
Coût total de la cuisine financée avec l'offre A, apport compris (€)	

Questions d'analyse

Pour comparer les deux offres, M. Pellegrin regarde d'abord la mensualité, plus faible avec l'offre B. Yanis lui conseille plutôt de comparer :

☐ le TAEG et le coût total du crédit, qui mesurent ce que coûte réellement chaque offre
☐ le montant remboursé par an : 1 023,72 € de moins avec l'offre B, ce qui en fait l'offre la moins chère
☐ la durée : plus elle est longue, plus le crédit est avantageux, puisque chaque mensualité baisse

Justification :

Trois jours après avoir accepté l'offre de crédit, les Pellegrin veulent y renoncer. Que se passe-t-il ?

☐ Ils peuvent se rétracter du crédit dans les 14 jours, mais restent tenus d'acheter la cuisine et de la payer comptant au magasin
☐ Ils peuvent se rétracter du crédit dans les 14 jours ; le crédit étant affecté à la cuisine, la vente est alors annulée
☐ Ils ne peuvent plus renoncer : le délai de rétractation de 14 jours ne vaut que pour les achats faits à distance

Justification :

Le 4 décembre 2026, une cliente achète une hotte à 690 € et veut la payer en trois fois sans frais, sur trois mois, avec le partenaire financier du magasin. Ce paiement fractionné :

☐ échappe aux règles du crédit à la consommation, puisqu'il ne comporte ni intérêts ni frais pour la cliente
☐ relèvera du crédit à la consommation à partir de janvier 2027 : en décembre 2026, les anciennes règles s'appliquent encore
☐ relève du crédit à la consommation : information précontractuelle et évaluation de la solvabilité de la cliente

Justification :

Un autre couple, venu pour un projet de cuisine, veut comparer avec un concurrent avant de décider. Yanis :

☐ les laisse partir sans rien leur remettre, pour ne pas paraître insistant
☐ insiste pour qu'ils signent dès aujourd'hui : le prix de leur projet ne tiendra pas au-delà de ce soir
☐ remet le devis et le plan, propose de les recontacter s'ils l'acceptent et note le projet dans le CRM

Justification :